CNT éducation 93, 33 rue des Vignoles 75020 Paris

Réforme du lycée général et du baccalauréat général : En marche vers l'école inégale !

Un lycée modulaire

Le principe de la réforme du lycée général est de faire un lycée « modulaire ». Les actuelles filières S, ES et L disparaissent, et font place à un nouveau fonctionnement : un tronc commun auquel s'ajoutent trois spécialités choisies par l'élève en première, deux en terminale.

Les mots clés utilisés pour expliquer la nécessité de cette réforme nous font rêver : « autonomie », « liberté » et « personnalisation ». On imagine des élèves épanouis car choisissant en conscience « des matières qui les intéressent, donc dans lesquelles ils réussissent », dixit Blanquer.

Pourtant, en regardant tout cela de près, on peut se questionner sur la pertinence de cette réforme.

Comment penser un enseignement cohérent ? En effet, une spécialité « sciences physique », pour exister, nécessite la connaissance et la manipulation d'outils mathématiques. Un élève choisissant une spécialité « sciences physiques » ne peut pas se dispenser d'une spécialité « mathématiques » pour s'en sortir. La construction de la filière étant faite par l'élève et sa famille, la connaissance des codes scolaires et du fonctionnement du supérieur sera donc indispensable pour le choix des spécialités. Plus besoin de sélection, le darwinisme social fera le travail. Les moins dotés en informations resteront à leur place.

Un aspect pratique évident est aussi à considérer : l'état de misère des lycées généraux (locaux vétustes, moyens matériels tendant vers le dérisoire, budgets globalement en baisse) et la diminution effective en personnel dans les établissements scolaires. On ne cesse de réclamer plus de locaux et moins d'élèves par classe. Comment, sans accéder à cette requête qui est déjà une urgence en l'état actuel des choses, pourrait-on organiser un système modulaire de ce type ? Si chaque élève a le choix de ses matières, il faudrait plusieurs dizaines d'emplois du temps différents par niveau (35 combinaisons de spécialités en première au minimum, 220 au maximum), donc bien davantage de salles occupées et d'enseignant·es mobilisé·es qu'actuellement.

Et on peut, pour rire jaune, mettre n'importe quel·le recteur·ice au défi de se mettre dans le rôle (et avec le salaire !) d'un·e AED : à la grille ou à la cantine ou en permanence avec autant d'emplois du temps que d'élèves. Le défi consisterait à ne pas démissionner au bout d'une journée.

Liberté ! ... du recteur !

Le décret de juillet 2018 dispose que « les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre de leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire ».

La « liberté » qui nous a été vendue est en réalité celle offerte aux bureaucrates qui pourront imposer aux établissements les spécialités proposées à leurs élèves. C'est la suppression des filières nationales, remplacées par des filières locales. L'éducation nationale se garantit ainsi la possibilité de hiérarchiser les établissements et ainsi, les élèves. Certains valent plus que d'autres. C'était déjà le cas de façon informelle. C'est maintenant possible, légalement et moralement. Très ouvertement.

La carte des spécialités parue fin 2018 montre que la consigne de 7 spécialités minimum par établissement a été respectée. Elle correspond en fait aux disciplines des enseignants déjà sur place. Sans surprise, ce sont les établissements les plus prestigieux de centre-ville qui ont obtenu le plus de spécialités et qui dispensent les enseignements artistiques. Pourtant, ce n'est qu'une carte théorique qui va se heurter aux choix des élèves et aux dotations horaires : si un nombre insuffisant d'élèves choisissent une spécialité, celle-ci ne sera pas assurée.

Dans les lycées, on commence à demander aux élèves de faire des choix « cohérents », car pour répondre aux contraintes de l'emploi du temps, toutes les spécialités ne seront pas combinables.
Il est très probable que l'on voit progressivement (et discrètement) s'établir à nouveau un fonctionnement en filières hiérarchisées, mais ces hiérarchies différeront selon les établissements.
Certaines disciplines sont également menacées. La carte révèle la suprématie de l'anglais au détriment des autres langues, avec aucune spécialité italien dans l'académie du Rhône par exemple.
Se pose également la question des enseignants de certaines spécialités. Ainsi, pour la spécialité « numérique et sciences informatiques », seul·es peuvent l'enseigner les professeur·es en mathématiques qui ont pris l'option au concours – et il n'y en a pas des masses –, ainsi que celles et ceux qui ont suivi une formation complémentaire. Or, qui va assurer les 300 heures d'enseignement aux élèves qui prendront la spécialité en première et terminale ? L'ouverture d'un Capes informatique en 2020 est présentée comme une solution, mais quand on voit les difficultés actuelles de recrutement en mathématiques on peut s'attendre là aussi à ce qu'il n'y ait pas foule. Déjà que le métier manque d'attrait, si on y rajoute la faible rémunération, normal que ça ne se bouscule pas aux portes des Espé.

Moins d'heures, plus de tri !

La réforme prévoit 26 heures de cours hebdomadaires alors qu'actuellement une classe de seconde générale et technologique dispose de 28h30. En première, la prévision est de 28 heures alors que l'horaire actuel est, en moyenne, plutôt de 30 heures. Ces baisses d'horaires d'enseignement induisent 12 000 à 17 000 postes en moins. Il n'est nullement prévu de compenser cette disparition de postes par des dédoublements ou par un service hebdomadaire réduit pour les enseignant·es. Ceci explique sans doute en partie la baisse de 20% en moyenne des places au Capes.
De plus, dans ce volume horaire est compris 54 heures annuelles d'orientation, soit 1h30 par semaine en moyenne. En comparaison, cela représente un taux horaire hebdomadaire plus important que celui correspondant aux SVT en seconde.

Ces 54 heures pourront être prises en charge par la région, qui peut déléguer à la chambre de commerce et d'industrie locale. Nos collègues enseignants en lycée professionnel connaissent très bien ce type de manipulation : donner plus de force à la région, en particulier concernant l'orientation, permet de diriger les élèves vers des formations disponibles dans le « bassin local d'emploi ». Le lycée devient une antichambre de l'entreprise. Plus qu'une assignation à domicile, il devient une assignation à classe sociale. L'école est inégalitaire, désormais elle l'assume pleinement.

La réforme du baccalauréat : contrôle continu et enseignement continûment contrôlé

Vous avez dit simplification du baccalauréat ? Pourtant, dans le cadre de la réforme du lycée général, les futur·es bachelier·es auront la chance de passer la bagatelle de 28 épreuves pour l'obtention de leur baccalauréat.
En effet, la note est répartie de la manière suivante : 60 % pour les épreuves finales en fin de terminale ou de première, 10% pour le contrôle continu, 30% pour les « épreuves communes de contrôle continu ».
Les épreuves finales correspondent, en première, aux deux épreuves de français et à une épreuve de spécialité. En terminale, ce sont deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et un « grand oral » dont les contours sont bien trop flous pour en parler, mais la tradition de sélection sociale à Science-Po ou à l'École Nationale de la Magistrature comme celle d'Administration, usant de la même terminologie, ne présage rien de bon.
Définissons les « épreuves communes de contrôle continu ». Ce sont 18 épreuves, tels les partiels proposés à l'université, qui seront étalées du début de la première à la fin de la terminale. Les établissements les trouveront dans une banque de données proposée par le ministère.
La scolarité sera donc jalonnée par ces épreuves pleinement définies et contrôlées par le ministère, dont on connaît la proximité avec la réalité sociale. La préparation à un examen est une contrainte pédagogique écrasante, qui oblige les enseignants à uniformiser leurs enseignements et contraint les élèves à une forme de bachotage…

mais au-moins avant on avait 2 ans pour le faire !
Avec l'ancien bac, on devait déjà conduire les élèves, contre notre gré, vers un savoir mesurable, quantifiable, qui permettait de classer ces élèves. Toutefois, on avait le choix du rythme et du chemin, la possibilité de faire comprendre les notions sur un temps plus long si nécessaire.
C'est fini. Chaque étape de l'apprentissage sera subordonnée à un examen, le bachotage commencera le 1er septembre de la première. Les élèves se trouveront dans un état d'anxiété permanent du fait de l'évaluation régulière de leur savoir, sans considération pour le rythme de chacun, sans moment où la vie laisse moins de temps aux études, sans ennui, sans temps pour soi, sans histoire d'amour, sans oisiveté...
On oublie toutes formes de pédagogie alternative. Le contenu, la progression, le type d'évaluations : les épreuves communes feront marcher à leur pas les lycéen·nes et les professeur·es. C'est la fin des miettes de « liberté pédagogique » que nous laissait cultiver le ministère.
La réforme du baccalauréat ne s'appliquera pas aux établissements privés (du moins hors contrat), les fonctionnaires n'auront plus de liberté pédagogique mais les catholiques fondamentalistes, la grande bourgeoisie et tous les sectaires, eux, seront parfaitement libres de leurs enseignements... pour le pire.
Voir notre article : « L'AMAP de la destruction de l'école » dans *La Mauvaise Herbe n°5*, sur les liens entre Blanquer et l'extrême-droite.

ORE, reforme du baccalauréat, réforme du lycée : au-moins c'est cohérent !

En prenant un peu de recul, on comprend que le dispositif global est assez cohérent. La loi ORE et la mise en place de Parcoursup posent la première pierre de la mise en concurrence des établissements et de l'affaiblissement du bac. Le baccalauréat passe d'une condition suffisante pour entrer à l'université à une condition nécessaire depuis la promulgation de la loi ORE. Ainsi, le bac a déjà perdu de sa valeur, alors qui va se mobiliser contre une réforme d'un bac déjà jugé obsolète ? Pourtant la réforme du bac est bien plus profonde et insidieuse. C'est un chef-d'œuvre de contrôle des enseignants et des élèves, on ne pourra pas résister à l'instauration de ces épreuves communes de contrôle continu sans sacrifier des élèves.
Le projet Blanquer s'appuie sur un triptyque : suppression des filières, suppression du baccalauréat national, sélection à l'université. Ce projet permet à l'éducation nationale de rentrer pleinement dans l'ère libérale : à chaque élève son parcours, son bac, son lycée, rien n'est garanti, tout est en concurrence libre (mais on ne va pas se mentir, un chouïa faussé).
On assiste à la métastase du pouvoir libéral et autoritaire de l'État sous cette forme qu'est la décentralisation. Blanquer s'autorise déjà à contrôler les enseignant·es en donnant des méthodes détaillées aux professeur·es des écoles, ce n'est pas forcément évident mais une forme de résistance qui consisterait à ne pas appliquer ses recommandations dans nos cours est envisageable.
Toutefois, comment résister contre des examens ? Refuser de les faire passer ? Mais avec quelles conséquences pour nos élèves ? Bidonner les notes ? Les chef·fes d'établissement seront souverain·es des notes des « épreuves communes de contrôle continu ». Il faudra donc être très soudé·es entre collègues pour résister.
Pour celles et ceux qui se sentent concerné·es par le tableau dressé, il va falloir être attentifs et attentives aux conclusions que va tirer le gouvernement du rapport Cap 22 sur le management du service public. En effet, l'articulation des différentes réformes risque de conduire au pire.
En bref : la réforme du lycée sort du cadre national ; la réforme du bac soumet l'enseignement aux desiderata des recteur·ices ; Cap 22 fait l'apologie du new public management et projette de détruire les statuts des fonctionnaires pour donner un pouvoir délirant aux cheffaillon·nes d'établissement.
On voit se dessiner un système qui promet aux élèves et aux prof·fes « agilité », « souplesse » et « individualisation ». Comprendre « contrats précaires », « formation squelettique » et « immobilité sociale », comme nous le montrent les exemples de l'Angleterre ou de la Suède, déjà bien avancés dans cette voie lumineuse.
Le lycée devient un énorme centre de tri où l'essentiel de notre travail va consister à préparer les élèves à des tests et à les orienter. C'est un renverse-

ment total du rôle de l'école : le lycée ne sera plus là pour apporter des connaissances aux élèves mais au contraire pour extraire des élèves leurs compétences utiles pour servir le bassin local d'emploi.

Le monde de demain n'appartient pas à la jeunesse : la jeunesse appartient au monde de demain, et c'est un monde bien dégueulasse.

Tableau des enseignements prévus en classes de Première et Terminale

Enseignements communs :

Français (Première)/Philo (Terminale) : 4h
Histoire Géographie : 3h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) : 4h30 1ère/4h Tle
Éducation physique et sportive : 2h
Enseignement scientifique : 2h
Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Enseignements de spécialité :

Première : 3 au choix, 4h par matière
Terminale : 2 au choix, 6h par matière
Arts
Biologie-écologie
Histoire Géographie, géopolitique et sciences politiques
Humanités, littérature et philosophie
Langues, littératures et cultures étrangères
Littérature et LCA
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques
Physique Chimie
Sciences de la vie et de la Terre
Sciences de l'ingénieur
Sciences économiques et sociales

Enseignements optionnels (3h) :

LVC
LCA : latin
LCA : grec
Éducation physique et sportive
Arts
Hippologie et équitation
Agronomie-Économie-Territoires
Pratiques sociales et culturelles
Enseignements parmi (uniquement en Terminale) :
- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

Le STE 9.3 de la CNT, c'est quoi ?

Le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de l'Éducation de Seine Saint-Denis (STE93) est affilié à la Confédération Nationale du Travail (CNT).
Nous syndiquons et défendons tout·ses les travailleurs·ses (ATTEE, AESH, AVS, AED, CPE, Enseignant·es contractuel·les ou titulaires, étudiant·es d'université, administratif·ves sauf les chef·fes et le personnel de répression) de la maternelle à l'université.
Nous militons pour un maximum de liberté pédagogique, une réelle autonomie des collectifs enseignants, l'autogestion des formations, l'augmentation massive des moyens alloués à l'Éducation Nationale et la titularisation des précaires.
Nous luttons contre les hiérarchies d'où qu'elles viennent et pensons que l'objet de l'école est l'émancipation de toutes celles et ceux qui s'y trouvent.

Vous pouvez retrouver nos idées dans notre revue fédérale « La Mauvaise Herbe », notre publication locale « Le Chat du 9.3 ». On est aussi chaque deuxième mardi du mois sur Radio Libertaire, 89.4 FM de 20h30 à 22h30, et en podcast sur le compte mixcloud «CNTEducation93 » ou directement en flashant ça...